

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 12 juillet 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 DDCT 48** Subventions (5 500 euros) à 3 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens.

**Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le Contrat de ville voté le 16 mars 2015 et prorogé jusqu'en 2022 ;

Vu le projet de délibération DDCT 48 en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 10<sup>ème</sup> arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 13<sup>ème</sup> arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement en date du 21 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne-Claire BOUX, au nom de la 5<sup>ème</sup> Commission,

#### **Délibère :**

Article 1 : Une subvention de 1500 euros est accordée à l'association ARBP - ASSOCIATION RUNGIS BRILLAT PEUPLIERS (6381) pour le fonctionnement du « Conseil Citoyen du 13<sup>ème</sup> arrondissement » (2021\_09013).

Article 2 : Une subvention de 2000 euros est accordée à l'ASSOCIATION INITIATIVES RENCONTRES ET SOLIDARITE 10 (10829) pour le fonctionnement du « Conseil Citoyen du 10<sup>ème</sup> arrondissement » (2021\_09006). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle pour le projet mentionné.

Article 3 : Une subvention de 2000 euros est accordée à l'association CENTRE SOCIAL ET CULTUREL PORTE POUCHET (191754) pour le fonctionnement du « Conseil Citoyen du 17<sup>ème</sup> arrondissement » (2021\_09015). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle pour le projet mentionné.

Article 4 : Les dépenses correspondantes, soit 5 500 euros au total, seront imputées sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires, centre financier 14-11, chapitre 935, domaine fonctionnel P52, nature 65748, fonds 52000010 « Provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers », budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**